

Fiche n°8 : Exemple échancier de rémunération des congés payés, contrat de 46 semaines ou moins



Mensualisation 40h x 37 semaines x 4€/h = 493.33 12	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés
1ère période Congés en cours d'acquisition	Juin		Une de ces 3 modalités de versement est précisée dans le contrat de travail (art 102.1.2.2 de la CCN) Toute autre modalité de versement des congés payés est proscrite Déclaration Urssaf : la case "congés payés" n'est remplie qu'au moment où les CP sont versés		
	Juillet				
	Août				
	Septembre	493.33			
	Octobre	493.33			
	Novembre	493.33			
	Décembre	493.33			
	Janvier	493.33			
	Février	535.33			
	Mars	493.33			
	Avril	493.33			
	Mai	493.33			
TOTAL		4 481.97 €			

Au 31 mai, calcul des congés acquis : nombre de jours acquis : (32 semaines de travail/4) x 2,5) : 20 jours CP (A)

Valeur des congés acquis : selon méthode des 10% = 448.19 €

Selon méthode du maintien de salaire (selon méthode cour de Pajemploi) = 533.33 €

Montant à verser : 533,33 € (B)

Mensualisation : 493.33 €	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis (B / A) x nbr de CP pris
2ème période Rémunération des congés acquis durant la 1ère période Les CP seront déclarés sur l'Urssaf lorsqu'ils seront rémunérés : → En jours de CP → Avec ajout aux heures normales (Montant / taux horaire) → Avec ajout au salaire versé.	Juin	493.33	533,33 €		
	Juillet	493.33			
	Août	493.33		533,33 €	453,33 € (17 CP)
	Septembre	493.33			
	Octobre	493.33			
	Novembre	493.33			
	Décembre	493.33			80 € (3 CP)
	Janvier	493.33			
	Février	493.33			
	Mars	493.33			
	Avril	493.33			
	Mai	493.33			
TOTAL		5 919,96 €	533,33 €		

Au 31 mai, calcul des congés acquis : nombre de jours acquis : (37 + (20j /6) /4) x 2,5 : 26 jours CP (A)

Valeur des congés acquis : selon méthode des 10% = 645,33 €

Selon méthode du maintien de salaire (selon méthode cour de Pajemploi) = 693,33 €

Montant à verser : 693.33 € (B)

Mensualisation : 493.33 €	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis (B / A) x nbr de CP pris
3ème période Rémunération des congés acquis durant la 2ème période et indemnité compensatrice de CP	Juin	493.33	693,33 €		
	Juillet	493.33			
	Août	493.33		693,33 €	613,33 € (23 CP)
	Septembre	493.33			
	Octobre	493.33			
	Novembre	493.33			80 € (3 CP) car fin de contrat
TOTAL		2 959,98 €	693,33 €		

A la rupture, calcul de l'**indemnité compensatrice de congés payés** (CP acquis jusqu'à la rupture, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et posées, accident du travail, congés maternité...))

Calcul des congés acquis : nombre de jours acquis : (19 semaines travaillées + 4 semaines CP acquis posées au mois d'août) /4) x 2,5) : 14,37 soit 15 jours CP

Valeur des congés acquis : selon méthode des 10% = 357.33 €

Selon méthode du maintien de salaire (selon méthode cour de Pajemploi) = 400 €

Montant à verser : 400 €